

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-25

PROPRIETES COMMUNALES

- Cession d'un smartphone IPHONE

Monsieur Christophe PION, Conseiller Municipal, ayant quitté le Groupe Majorité, a fait part de son souhait d'acquérir le téléphone portable de type IPHONE XR mis à sa disposition en qualité d'Adjoint.

Après estimation, le prix de rachat s'élève à 240 €.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,


Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de céder un IPHONE XR à Monsieur Christophe PION ;
- que la recette sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

ROANNE, le - **8 FEV. 2024**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240208-DEC202425-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024
Affichage : 08/02/2024